BUDGET 2027







Préavis 10/2026

Budget de fonctionnement
pour l'année 2027

COMMUNE DE ROCHE

PREAVIS N° 10 / 2026
de la Municipalité au Conseil communal
relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2027

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes (art. 93c) et du règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2027.

Ce budget a été élaboré en collaboration étroite entre la Bourse communale, les chefs de service et la Municipalité. Il tient compte des éléments financiers constatés ces dernières années, des engagements pris, ainsi que des contraintes économiques, légales et structurelles connues à ce jour.

Le budget 2027 s'inscrit dans la continuité du passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, introduit lors de l'exercice 2026. Ce deuxième budget établi selon cette nomenclature permet de consolider la nouvelle présentation des finances communales, dont l'objectif est de renforcer la transparence, la comparabilité et la fiabilité des comptes publics. Il poursuit une approche orientée sur les prestations et les politiques publiques, offrant une lecture plus précise des ressources consacrées aux différents domaines d'activité de la Commune.

Avec le maintien du taux d'impôt communal à 66.5 points, le budget 2027 prévoit **CHF 11'190'946.00 de charges et CHF 10'907'638.00 de revenus**. Il présente ainsi un excédent de charges de **CHF 283'308.00**, soit **2.53 % des charges budgétées**.

Si la comparaison avec le budget 2026 est désormais facilitée par l'utilisation d'un même modèle comptable, celle avec les exercices antérieurs demeure plus délicate. Le passage au MCH2 a en effet profondément modifié la structure des comptes : certains ont été scindés, d'autres regroupés ou reclassés afin de mieux refléter les activités et les prestations communales. Le travail de reconstitution des tableaux comparatifs réalisé par la Bourse communale permet néanmoins de suivre l'évolution des principaux postes, dans un souci constant de transparence et de clarté pour le Conseil communal.

Comme à l'accoutumée, le document budgétaire est accompagné de commentaires détaillés, de graphiques et d'analyses permettant une lecture claire des principales rubriques. Ces éléments visent à éclairer les choix budgétaires de la Municipalité et à donner au Conseil communal les informations nécessaires à l'examen du budget.

2. CONTEXTE ACTUEL

Le budget 2027 s'inscrit dans un contexte de progression des charges nécessaires au maintien des prestations communales et à l'entretien des infrastructures. La Municipalité poursuit une politique budgétaire prudente, en veillant à répondre aux besoins de la population tout en préservant les capacités financières de la Commune.

L'augmentation des charges par rapport à 2026 s'explique principalement par les dépenses de personnel, les travaux d'entretien des bâtiments et les participations aux prestations sociales et à l'accueil de jour. Ces évolutions doivent toutefois être appréciées en tenant compte des recettes correspondantes. La hausse des charges liées au service de sécurité intercommunal est ainsi largement compensée par l'augmentation des remboursements des communes partenaires.

Les dépenses de biens et services progressent notamment en raison du travail d'archivage prévu et des besoins d'entretien des bâtiments administratifs de la Commune. À cela s'ajoutent des dépenses pour l'entretien des espaces publics, les équipements de sécurité et les installations d'approvisionnement en eau. Ces interventions visent à assurer le bon fonctionnement des équipements et à préserver le patrimoine communal.

Les contributions à l'accueil préscolaire et parascolaire augmentent de CHF 64'179.00, tandis que la participation à la cohésion sociale progresse de CHF 64'703.00. Ces charges, sur lesquelles la Commune dispose d'une marge de manœuvre limitée, occupent une place importante dans l'évolution du budget. À l'inverse, la participation scolaire inscrite dans le nouveau compte budgétaire et la contribution aux transports régionaux diminuent par rapport à 2026.

Le revenu locatif prévu pour le bâtiment de la déchetterie loué à Transvoirie diminue de CHF 163'900.00. Cette baisse de recettes contribue sensiblement au déficit prévu. La diminution des intérêts passifs et des amortissements compense une partie des autres évolutions défavorables, sans toutefois permettre d'atteindre l'équilibre.

C'est dans ce contexte que la Municipalité, en collaboration avec la Bourse communale et l'ensemble des services, a préparé le budget 2027. Les choix retenus visent à assurer la continuité des prestations, à entretenir les infrastructures et à maîtriser les engagements financiers de la Commune dans la durée.

3. BUDGET

Avec le maintien du taux communal à 66.5 points, la Municipalité présente pour l'exercice 2027 un budget affichant un excédent de charges de CHF 283'308.00, contre CHF 117'093.00 en 2026.

3.1 Evolution du budget

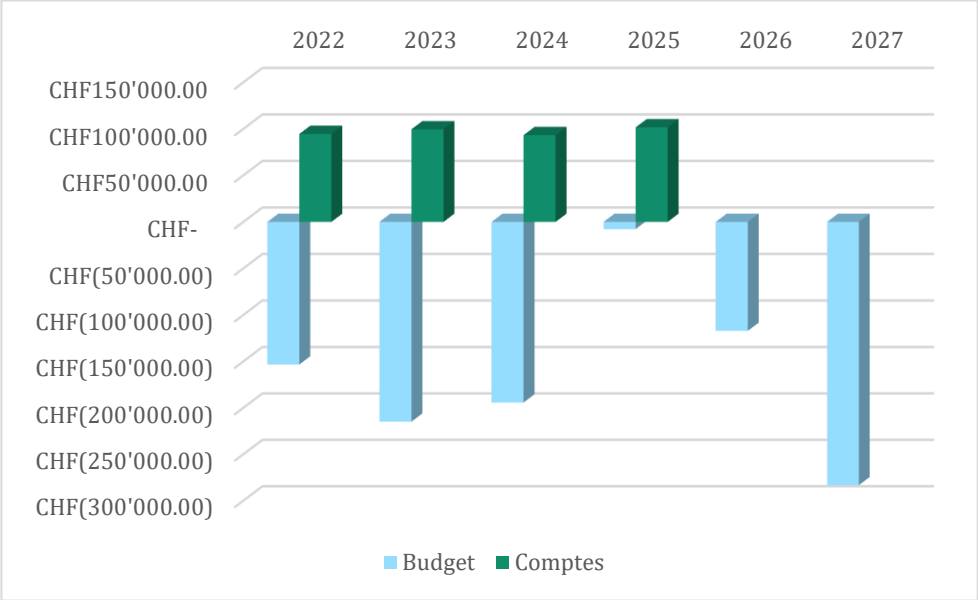

Graphique 1 : Evolution du résultat budgets et comptes de la commune de Roche

Ce graphique présente l'évolution des résultats budgétés entre 2022 et 2027 et des comptes disponibles jusqu'en 2025. Sur la période 2022-2025, les comptes affichent chaque année un excédent de revenus, alors que les budgets prévoyaient des excédents de charges. Cet écart récurrent s'explique par une construction budgétaire prudente, tant dans l'estimation des dépenses que dans celle des recettes.

Le budget doit prévoir les moyens nécessaires pour faire face aux besoins éventuels de chaque bâtiment et infrastructure. Toutefois, les interventions ne sont pas toutes nécessaires la même année et les montants inscrits ne sont donc pas systématiquement utilisés dans leur intégralité. Les participations intercommunales présentent également des écarts favorables : la facture définitive de l'ARASAPE a régulièrement été inférieure au montant budgété par exemple. Des différences sont aussi constatées pour les écoles et les transports.

Les recettes fiscales peuvent, quant à elles, dépasser les prévisions. Selon les exercices, ces compléments proviennent notamment de l'impôt sur les frontaliers, des successions ou des droits de mutation. Leur montant et leur origine variant d'une année à l'autre, il serait imprudent de les intégrer intégralement au budget avant qu'ils ne soient connus.

Après un déficit budgété de CHF 117'093.00 en 2026, le budget 2027 prévoit un excédent de charges de CHF 283'308.00, soit 2.53 % des charges. Au regard des écarts régulièrement constatés entre budgets et comptes, la Municipalité envisage avec confiance un résultat final plus favorable. Le budget conserve ainsi les marges nécessaires pour assurer les prestations et faire face aux imprévus, tout en maintenant une gestion attentive des dépenses.

3.2 Evolution et répartition des charges

Le tableau de l'évolution des charges de fonctionnement montre une augmentation de CHF 306'250.00 entre les budgets 2026 et 2027, soit 2.81 %. Les charges passent ainsi de CHF 10'884'696.00 à CHF 11'190'946.00.

Désignation	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Budget2026	Budget 2027
CHARGES	**9 358 222.11**	**10 586 001.86**	**12 494 858.93**	**10 884 696.00**	**11 190 946.00**
AUTORITES ET PERSONNEL	1 408 334.65	1 482 611.30	1 476 383.20	1 620 035.00	1 803 224.00
BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1 528 146.61	1 608 773.67	1 569 321.60	1 691 586.00	1 834 568.00
INTERETS PASSIFS	115 661.26	118 643.86	63 922.19	172 149.00	149 780.00
AMORTISSEMENTS	908 021.82	1 821 710.55	1 759 656.19	680 329.00	671 026.00
REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	3 287 673.22	3 546 352.69	4 962 840.91	6 030 432.00	6 165 938.00
AIDES ET SUBVENTIONS	577 521.90	589 155.32	687 842.64	-	-
ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	873 988.45	805 606.12	1 348 783.77	222 425.00	200 870.00
IMPUTATIONS INTERNES	658 874.20	613 148.35	626 108.43	467 740.00	365 540.00

Tableau 1 : Evolution charges de fonctionnement Comptes et Budgets 2023 – 2027 en CHF

Le poste « Autorités et personnel » connaît la plus forte progression, avec une hausse de CHF 183’189.00. Elle s’explique notamment par la hausse générale des salaires de 1.5 %, les augmentations individuelles et les frais de personnel du service de sécurité intercommunal, en partie refacturés aux communes partenaires.

Les dépenses de biens, services et marchandises augmentent de CHF 142’982.00, principalement en raison des travaux d’archivage prévus et des besoins d’entretien des bâtiments administratifs de la Commune.

Les remboursements et participations demeurent le principal poste de charges et progressent de CHF 135’506.00, notamment en raison de la participation à la cohésion sociale et des contributions à l’accueil préscolaire et parascolaire. Le solde péréquatif reste favorable à la Commune. Comme en 2026, cette rubrique comprend les aides et subventions, conformément à la présentation retenue sous MCH2.

Enfin, les imputations internes diminuent de CHF 102’200.00. Cette baisse réduit d’autant les charges et les revenus, sans incidence sur le résultat de l’exercice. La diminution des intérêts passifs, des amortissements et des attributions aux fonds limite également la progression des charges de fonctionnement.

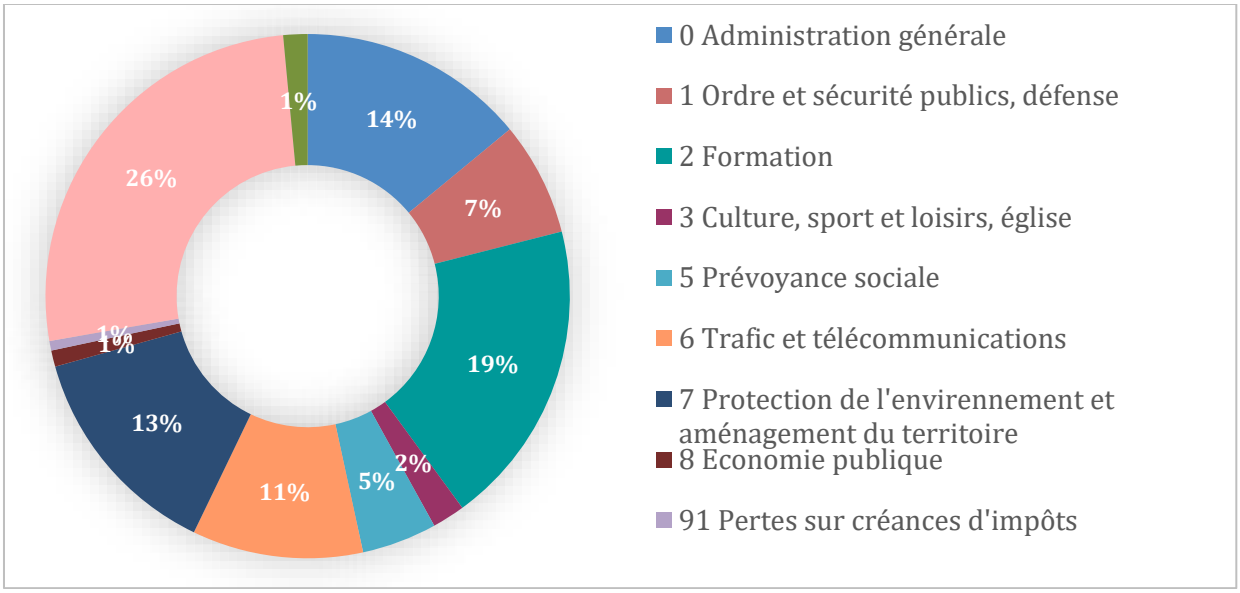

Graphique 2 : Répartition des charges de fonctionnement par nature en pourcentage pour 2027

En 2027, la péréquation financière et la formation demeurent les deux principaux postes de charges de la Commune. Ensemble, elles représentent 45 % des charges de fonctionnement prévues au budget.

93 – Péréquation financière et compensation des charges (26 %)
Ce poste comprend la participation à la cohésion sociale et la compensation des charges des villes. Les recettes que la Commune perçoit au titre de la péréquation figurent séparément dans les revenus.

2 – Formation (19 %)
Cette fonction regroupe les dépenses liées aux écoles, notamment la participation à l'ASPIHL, ainsi que les charges de l'accueil parascolaire.

0 – Administration générale (14 %)
Elle comprend les charges des autorités communales, du greffe et de la Bourse communale, ainsi que les frais liés aux bâtiments administratifs de la Commune.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire (14 %)
Ce poste couvre notamment l'approvisionnement en eau potable, l'épuration des eaux usées, la gestion des déchets et l'aménagement du territoire.

6 – Trafic et télécommunications (11 %)
Cette fonction comprend les salaires de la voirie, l'entretien des routes et des chemins ainsi que la participation communale au financement des transports régionaux.

1 – Ordre et sécurité publics, défense (7 %)
Ce poste comprend notamment les frais du service de sécurité intercommunal et la participation de Roche à la facture policière. Une partie des frais du service de sécurité est refacturée aux communes partenaires.

3.3 La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise NPIV

	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Péréquation financière (net) *Péréquation des ressources et besoins*	CHF -2 658 718.00	CHF -2 578 860.00	CHF -2 621 318.00
Part. à la cohésion sociale *PCS*	CHF 2 028 676.00	CHF 1 963 973.00	CHF 1 981 326.00
Réforme policière *Facture policière*	CHF 329 293.00	CHF 321 242.00	CHF 320 384.00
Total	**CHF -300 749.00**	**CHF -293 645.00**	**CHF -319 608.00**

En vigueur depuis 2025, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) vise à réduire les disparités financières entre les communes. Elle repose sur la redistribution des ressources, une dotation minimale pour les communes à plus faible capacité financière et la prise en compte des besoins structurels selon des critères communs.
La participation à la cohésion sociale et la facture policière sont désormais réparties en fonction de la population.
Pour Roche, le budget 2027 prévoit une recette péréquative nette de CHF 2'658'718.00. Après déduction de la participation à la cohésion sociale (CHF 2'028'676.00) et de la réforme policière (CHF 329'293.00), le solde en faveur de la Commune s'élève à **CHF 300'749.00**, soit une amélioration de **CHF 7'104.00** par rapport au budget 2026.

3.4 Evolution des revenus

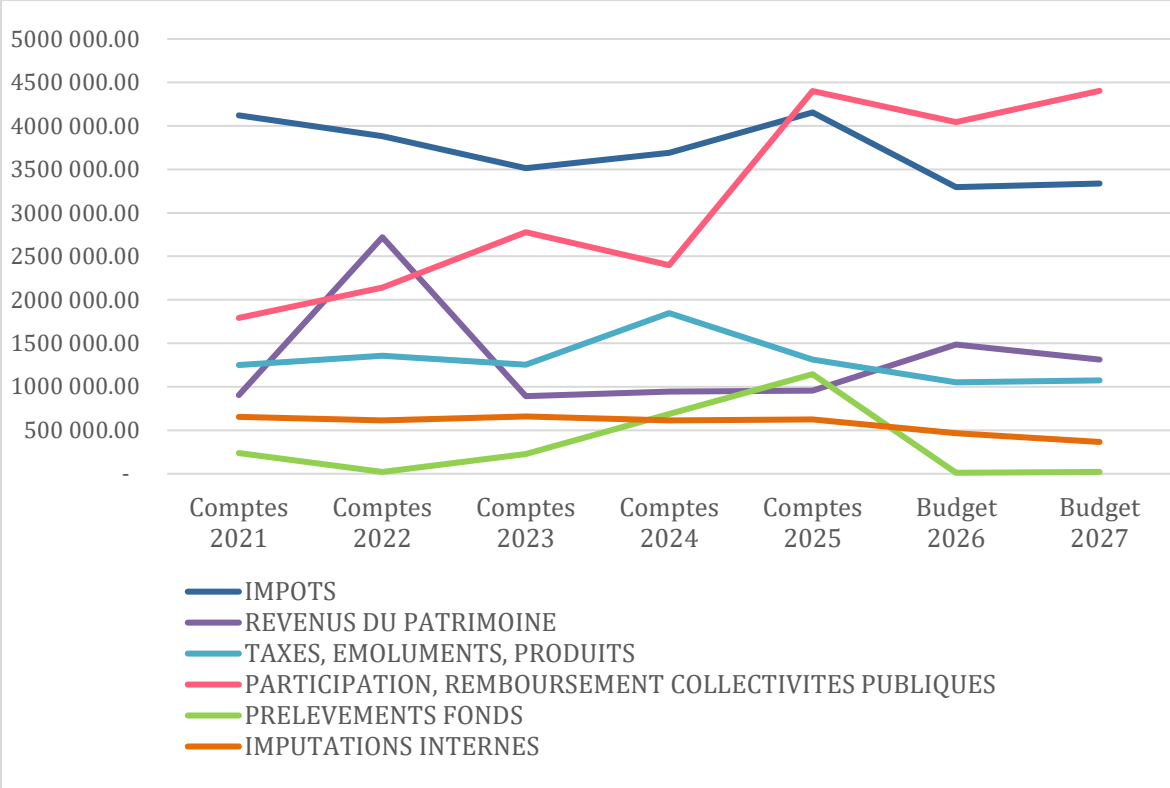

Graphique 3 : Evolution des recettes par nature en CHF

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des recettes par nature. Entre les budgets 2026 et 2027, la plus forte hausse concerne les participations et remboursements des collectivités publiques, qui progressent de CHF 359'691.00. Cette rubrique comprend notamment les recettes de la péréquation intercommunale (NPIV), les montants refacturés aux communes partenaires pour le service de sécurité intercommunal (ASP), ainsi que la part communale de l'impôt des frontaliers et de l'impôt sur les gains immobiliers.
Les prévisions de la rubrique « Impôts » se fondent sur la moyenne des recettes des trois dernières années. Le montant budgété passe ainsi de CHF 3'296'400.00 en 2026 à CHF 3'337'000.00 en 2027. Les revenus du patrimoine diminuent quant à eux de CHF 174'310.00. Cette baisse s'explique principalement par la résiliation, par Sogetri, du bail du bâtiment de la déchetterie au 31 janvier 2027. Seul le loyer de janvier, soit CHF 14'900.00, est donc inscrit au budget 2027, contre CHF 178'800.00 pour l'année entière au budget 2026.

3.5 Valeur du point d'impôt communal

La valeur du point d'impôt est passée de CHF 43'142.00 sur le budget à 2023 CHF 42'592.00 sur le budget 2024 à CHF 37'322.00 sur le budget 2025 CHF 37'592.00 pour le budget 2026 à 37'308.00 pour le budget 2027.

3.6 Revenu fiscal standardisé

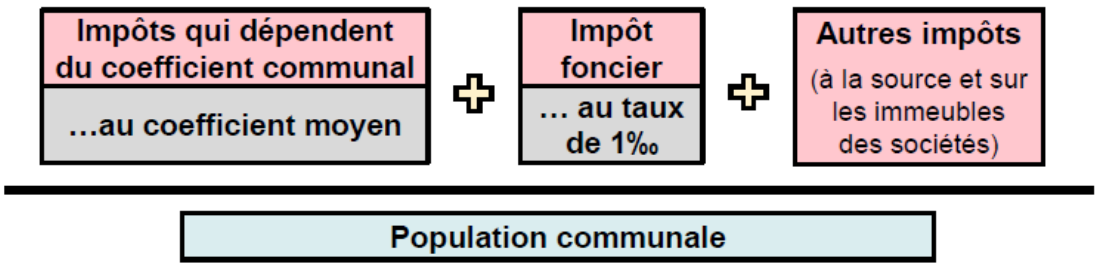

Dans le cadre de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV), le revenu standard fiscalisé représente la moyenne pondérée du revenu imposable des habitants d'une commune, calculée sur la base des données fiscales cantonales. Il sert de référence pour évaluer la capacité contributive d'une commune et déterminer sa position au sein du système de péréquation des ressources.
Ce revenu est exprimé en francs par habitant, et comparé à la moyenne cantonale pour établir le taux de richesse relative de chaque commune. Plus le revenu standard fiscalisé communal est élevé par rapport à celui du canton, plus la commune est considérée comme « riche » et contribue au système ; inversement, un revenu inférieur à la moyenne cantonale en fait une bénéficiaire.

- **Budget 2026** : revenu standard fiscalisé à **CHF 1'406.00** pour la Commune, contre CHF 3'340.40 au niveau cantonal.
- **Budget 2027** : revenu standard fiscalisé à **CHF 1'440.60** pour la Commune, contre CHF 3'428.20 au niveau cantonal.

Ces chiffres confirment que la Commune de Roche demeure bénéficiaire du système de péréquation, son revenu standard fiscalisé restant nettement inférieur à la moyenne cantonale.

4. INVESTISSEMENTS

Les investissements planifiés en 2027 et intégrés dans le présent budget sont ceux qui ont été validés par préavis (projet Duo, modification du PACom, mesures urgentes pour le pont de Chambon). S'ajouteront potentiellement d'autres investissements prévus dans le plan de législature, qui feront l'objet de nouveaux préavis, et qui seront financés selon les conclusions des préavis.

5. ANALYSE

5.1 Evolution de la dette

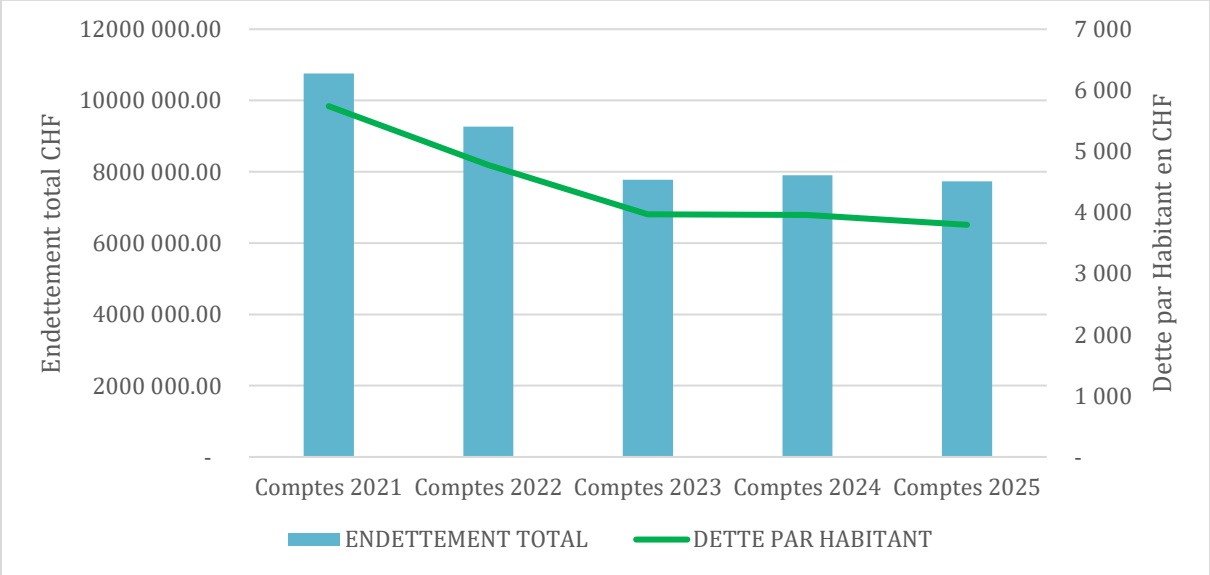

Graphique 4 : Evolution de la dette par habitant 2021 / 2025

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution de l'endettement communal sur la période 2021-2025.

La dette par habitant a diminué chaque année entre 2021 et 2025, passant de CHF 5’740.– à CHF 3’799.–. Entre 2024 et 2025, elle a reculé de CHF 161.– par habitant.
L’endettement total de la Commune comprend les emprunts, les engagements courants (créanciers collectifs) et les passifs transitoires. Il est passé de CHF 10’757’312.86 en 2021 à CHF 7’775’434.46 en 2023. Après une légère hausse en 2024, il a de nouveau diminué pour s’établir à CHF 7’731’674.33 à fin 2025, soit une baisse de plus de CHF 3 millions en 4 ans.

5.2 Marge d’autofinancement

La marge d’autofinancement budgétaire se situe quant à elle, à CHF 505'322.00 contre CHF 679'622.00 en 2026, CHF 769'866.00 en 2025, CHF 775'520.00 en 2024, CHF 1’159862.00, en 2023, CHF 739'373.00 en 2022 et CHF 653'553.00 en 2021.
La marge d’autofinancement représente la différence entre les recettes et les dépenses courantes. Analogue au cash-flow d'une entreprise, la marge d'autofinancement représente le montant que la commune peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.
On peut noter que la marge d’autofinancement de la commune diminue légèrement et permet de financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

5.3 Conclusion

Avec un taux d’impôt maintenu à 66.5 points, le budget 2027 prévoit un excédent de charges de CHF 283’308.00, soit 2.53 % des charges budgétées. En présentant un budget légèrement déficitaire, la Municipalité entend consacrer davantage de moyens à l’entretien des bâtiments et des infrastructures communales, tout en visant l’équilibre des comptes en fin d’exercice.

Cette approche s’appuie sur l’expérience des dernières années. De 2022 à 2025, les comptes ont chaque année présenté un excédent de revenus alors que les budgets prévoyaient un déficit. Les dépenses effectives d’entretien dépendent des interventions nécessaires en cours d’année. De même, les factures définitives de l’ARASAPE, des écoles et des transports sont régulièrement inférieures aux montants budgétés. Certaines recettes fiscales dépassent également les prévisions, mais leur montant varie d’une année à l’autre.

La Municipalité privilégie ainsi une estimation prudente des recettes tout en prévoyant les crédits nécessaires pour intervenir lorsque des travaux d’entretien s’imposent. En collaboration avec la Bourse communale et l’ensemble des services, elle suivra l’évolution des charges et des revenus tout au long de l’année, avec pour objectif de clôturer l’exercice 2027 à l’équilibre.

6. COMMENTAIRES DETAILLES PAR COMPTE

0 ADMINISTRATION GENERALE

01100.3000.00 Salaires des autorités et commissions
Charge liée aux traitements des jetons de présence des membres du Conseil Communal, aux déférents des commissions, des membres du bureau ainsi que du Président(e). En augmentation selon les décisions du Conseil Communal relatives aux rémunérations des autorités Préavis 02/2026.

01200.3000.00 Salaires des autorités et commissions - Traitements
Charge liée aux rémunérations de base des indemnités des membres de la Municipalité. En augmentation selon les décisions du Conseil Communal relatives aux rémunérations des autorités Préavis 02/2026.

01200.3000.01 Salaires des autorités et commissions - Vacations
Traitements des dossiers, diverses séances communales ou Intercommunales, représentations, implication de la Municipalité dans les planifications et rédactions des préavis. En augmentation selon les décisions du Conseil Communal relatives aux rémunérations des autorités Préavis 02/2026.

01200.3001.00 Paiements aux autorités - indemnités forfaitaires
Le forfait téléphonique des membres de la Municipalité est transféré au compte 01200.3049.00. Budget 2027 : CHF 0 (2026 : CHF 3’500, −3’500).

01200.3049.00 Autres indemnités forfaitaires
Ce compte reprend le forfait téléphonique de CHF 3’500 précédemment inscrit au compte 01200.3001.00. Le transfert est sans incidence sur les charges totales. Budget 2027 : CHF 3’500 (2026 : CHF 0, +3’500).

01200.4612.00 Dédommagements des communes et associations intercommunales
Compte de recettes en lien avec les participations des membres de la Municipalité dans les diverses structures intercommunales, ASPIHL, ARASAPE, EPUDEHL, etc...

02100.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation
Charge salariale globale des collaborateurs(trices) de la bourse.

02200.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation
Charge salariale globale des collaborateurs(trices) de l’administration. Sur MCH1, l’ensemble de la charge salariale des collaborateurs (rices) étaient dans ce compte puis ventilés en refacturation interne. Sur MCH2, ils sont directement splittés dans les différents comptes.

02200.3130.00 Prestations de services de tiers
La hausse tient principalement aux travaux d’archivage, pour lesquels CHF 46’800 sont prévus selon les conclusions du préavis 51/2026. Budget 2027 : CHF 50’800 (2026 : CHF 1’500, +49’300).

02200.3158.00 Maintenance de logiciels
Les frais de maintenance des logiciels assurée par T2i augmentent. Budget 2027 : CHF 22’370 (2026 : CHF 14’000, +8’370).

02200.4210.00 Emoluments pour actes administratifs
Cette nouvelle recette correspond aux émoluments prévus pour les autorisations de prolongation des horaires d’ouverture. Budget 2027 : CHF 10’000 (2026 : CHF 0, +10’000).

02201.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles
En forte augmentation dû à des travaux d’entretiens prévus sur la maison de commune.
Peinture (face nord de la Tour, volets locataires et four à pain), remise en état du faîtage + divers
Budget 2027 : CHF 38’500 (2026 : CHF 13’000, +25’500).

02901.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles
En forte augmentation dû à des travaux d’entretiens prévus sur ce bâtiment.
Nettoyage hotte et gaines de la cuisine, modification ouvrants désenfumage, remplacement boiler + divers. Budget 2027 : CHF 41’000 (2026 : CHF 10’000, +31’000).

1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

11100.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation
Charge salariale liée à l'engagement de deux ASP à partir de février 2027. A mettre en lien avec le compte 11100.4612.00 qui concerne la refacturation globale de l'ensemble des frais liés à l'ASP aux quatre autres communes partenaires. La commune de Roche est l'employeur et prend en charge l'intégralité des frais puis refacture aux autres communes communes partenaires la part prévue par convention (compte 11100.4612.00). Budget 2027 : CHF 169'000 (2026 : CHF 67'500, +101'500). L'augmentation provient de l'engagement de deux ASP au lieu d'un pour intégrer les deux nouvelles communes.

11100.3052.00 Cotisations patronales aux caisses de pensions
Les cotisations patronales à la caisse de pensions augmentent parallèlement au budget salarial du service de sécurité. Budget 2027 : CHF 32'000 (2026 : CHF 11'058, +20'942).

11100.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel
Le crédit destiné à la formation spécifique du service de sécurité diminue par rapport à 2026 car les deux ASP engagés ont déjà la formation. Budget 2027 : CHF 2'000 (2026 : CHF 10'800, −8'800).

Comptes 11100.3101.00 à 11100.3162.00
Le budget prévoit l'acquisition de caméras pour la nouvelle place de jeux ainsi que de matériel pour le service de sécurité, notamment voiture, uniformes et radio Polycom. Budget 2027 : CHF 61'820 (2026 : CHF 33'574, + 28'246).

11100.3611.00 Parts aux cantons et concordats
Participation à la réforme policière : Les communes financent les missions générales de police, soit directement par leur propre police communale, soit en versant à l'État un montant basé sur le coût réel des prestations de la police cantonale. Budget 2027 : CHF 329'293 (2026 : CHF 321'242, +8'051).

11100.4612.00 Dédommagements des communes et associations intercommunales
Cette recette correspond à la part des frais du service de sécurité refacturée à Rennaz, Yvorne, Noville et Chessel selon la convention intercommunale. L'augmentation provient de l'engament de deux ASP au lieu d'un pour intégrer les 2 nouvelles communes. Budget 2027 : CHF 198'000 (2026 : CHF 75'000, +123'000).

2 FORMATION

21200.3612.00 Parts aux communes et associations intercommunales
La participation scolaire figure désormais au compte 21990.3612.00. Budget 2027 : CHF 0 (2026 : CHF 1'268'467, −1'268'467).

21800.3612.01 ARASAPE - accueil parascolaire
La contribution au réseau de l'ARASAPE pour l'accueil parascolaire augmente. Avec l'accueil préscolaire (54500.3612.01), la participation totale atteint CHF 757'492, contre CHF 693'313 en 2026. Budget 2027 : CHF 329'052 (2026 : CHF 278'980, +50'072).

21801.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation
La commune a repris l'entretien de l'UAPE et refacture ce service compte 21801.4260.00. Une charge de personnel est désormais prévue dans la rubrique de l'UAPE La Cédille. Budget 2027 : CHF 13'900 (2026 : CHF 0, +13'900).

21801.4260.00 Remboursements et participations de tiers
A mettre en lien avec le compte 21801.3010.00 nettoyage plus entretien. Budget 2027 : CHF 22'300 (2026 : CHF 0, +22'300).

21801.4470.00 Loyers et fermages des biens-fonds PA
Loyer de l'UAPE la Cédille refacturé à l'ARASAPE.

21802.33202436 Amortissement étude projet DUO
Amortissement du crédit d'étude pour le bâtiment Duo selon le préavis 36/24

21990.3612.00 Dédommagements aux communes et associations intercommunales
Participation aux coûts du Cercle scolaire de Villeneuve Haut-Lac (ASPIHL) selon la clé de répartition établie proportionnellement à la population et au nombre d'élèves, précédemment inscrite au compte 21200.3612.00, passe de CHF 1'268'467 à CHF 1'234'399, soit une diminution de CHF 34'068 (elle avait augmenté de 139'576CHF en 2026).

21990.4612.00 Dédommagements des communes et associations intercommunales
Refacturation de frais de scolarisation des enfants de familles requérantes d'asile. Budget 2027 : CHF 10'000 (2026 : CHF 0, +10'000).

3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE

34102.3140.00 Entretien des terrains
En diminution car le budget 2026 comprenait CHF 11’800 pour la pose de gazon hybride sur le terrain d’entraînement. Le montant prévu pour 2027 revient à CHF 6’800. Budget 2027 : CHF 6’800 (2026 : CHF 19’800, −13’000).

34200.3119.00 Autres immobilisations n'étant pas portées à l'actif
Un crédit est prévu pour un tableau électrique. Budget 2027 : CHF 10’000 (2026 : CHF 0, +10’000).

34200.3140.00 Entretien des terrains
Une enveloppe est inscrite pour l’entretien et les travaux complémentaires pour la sécurisation des places de jeux. Budget 2027 : CHF 23’700 (2026 : CHF 0, +23’700).

34200.33002434 Amort. espace détente, préavis 34/2024
L’amortissement de l’espace de détente figurait au budget 2026. Aucun montant n’est prévu à ce compte en 2027. Budget 2027 : CHF 0 (2026 : CHF 19’094, −19’094).

34200.3910.00 Imputations internes pour prestations de services
La part des prestations des services communaux imputée à cette fonction diminue. Il s’agit d’une écriture interne. Budget 2027 : CHF 40’000 (2026 : CHF 120’000, −80’000).

35000.3636.00 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif
Frais liés à l’entretien de l’église catholique. Subvention augmentée à 15’000CHF pour couvrir les frais courants et l’entretien du bâtiment.
Même si le bâtiment n’appartient pas à la commune, selon l’article 23 de la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP), son entretien est à charge de la commune.
1 Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) et la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud (FEDEC-VD).

35000.4612.00 Dédommagements des communes et associations intercommunales
Les communes de Chessel, Noville et Rennaz participent aux frais liés à la paroisse catholique selon une clé de répartition liée au nombre d’habitants catholiques. Une convention d’un montant augmenté à 15’000CHF pour les frais de fonctionnement courant est établie entre les 4 communes. Roche, commune boursière, avance paie la totalité et 7’800 CHF sont reversés par les 3 autres communes.

4 SANTE
Non applicable à notre commune

5 PREVOYANCE SOCIALE

54500.3612.01 ARASAPE - accueil préscolaire
Participation de la commune au réseau d’accueil de jour des enfants organisé au niveau du district d’Aigle. MCH2 différencie l’accueil préscolaire de l’accueil parascolaire. Pour comparer avec 2025 il faut donc additionner avec le compte 21800.3612.01. Budget 2027 : CHF 428’440 (2026 : CHF 414’333, +14’107).

54501.4470.00 Loyers et fermages des biens-fonds PA
Loyer pour la crèche Les cabris loyer 66’636 CHF hors charge.

6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

61500.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation
Charge salariale globale des collaborateurs de la voirie. Augmentation due à l’engagement d’un apprenti et de l’augmentation des salaires générale de 1.5 %.

61500.33002604 Amort. Mesures urgentes Pont de Chambon (04/2026)
Un amortissement est inscrit pour les mesures urgentes réalisées au pont de Chambon (préavis 04/2026). Budget 2027 : CHF 29’400 (2026 : CHF 0, +29’400).

62900.3621.00 Participation lignes trafic régional
Montant de la contribution financière en faveur des lignes de trafic régional à charge de notre commune. (Bassin n° 7). La répartition est donnée par le service cantonal de la mobilité. Budget 2027 : CHF 354’412 (2026 : CHF 368’920, −14’508).

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

71000.4120.01 Concessions, vente d'eau Epudehl
Montant projeté dans le cadre des planifications de vente d'eau d'EPUDEHL. Augmentation calculée sur la moyenne des ventes effectives des 2 dernières années plus 2026. Budget 2027 : CHF 49'000 (2026 : CHF 28'000, +21'000).

71000.4120.02 Concessions, garantie de débit
Revenu des prestations fournies par notre commune (source des Lizettes) à EPUDEHL, offrant la garantie de puissance de 6'000 Lt/min sur la conduite d'eau de boisson et défense incendie au bouclage intercommunal.

71000.4240.02 Taxes d'utilisation et prestations de service, taxes uniques
Les recettes attendues au titre des taxes uniques d'eau sont revues à la baisse selon moyenne dernières années. Budget 2027 : CHF 13'000 (2026 : CHF 25'000, −12'000).

71000.4240.03 Taxes d'utilisation et prestations de service, vente d'eau
Moyenne des ventes d'eau aux abonnés de la commune. Représente environ 133'500 m3. Le prix fixé par la Municipalité pour cet exercice 2027 est de CHF 0.60 m3.

71002.3151.00 Entretien des machines, appareils, véhicules
Charge d'entretien courant remplacement de pièces usagées. Budget 2027 : CHF 28'000 (2026 : CHF 14'000, +14'000).

72000.3612.00 Parts aux communes et associations intercommunales
Ces chiffres sont annoncés par EPUDEHL et font partie du budget de cette structure intercommunale. Cette charge représente la participation de Roche, calculée en EQH (Équivalent-habitant). Budget 2027 : CHF 187'591 (2026 : CHF 182'913, +4'678).

72000.4240.05 Taxes d'épuration
Ajustement des recettes prévues au titre des taxes d'épuration. Budget 2027 : CHF 170'000 (2026 : CHF 152'253, +17'747).

74100.3142.00 Entretien des ports et aménagements de cours d'eau
Montant affecté à l'entretien de la végétation du canal du Haut Lac. Budget 2027 : CHF 23'000 (2026 : CHF 20'000, +3'000).

79000.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.
La provision pour le mandat d'urbanisme confié à Repetti et les autres honoraires courants est revue à la baisse selon la facturation réelle. Budget 2027 : CHF 30'000 (2026 : CHF 45'000, −15'000).

79070.3612.01 Participation Cooridat
La participation à Cooridat comprend les honoraires courants et une enveloppe de CHF 30'000 pour un spécialiste en énergie. Les honoraires de Repetti figurent séparément au compte 79000.3132.00. Budget 2027 : CHF 39'000 (2026 : CHF 28'800, +10'200).

8 ECONOMIE PUBLIQUE

85010.3130.00 Prestations de services de tiers
Frais de prestations pour entretien de la vigne. En diminution suite au renouvellement de 5 lignes de chasselas sur fils de fer en 2026.

9 FINANCES ET IMPOTS

91000.4000.01 Impôt sur le revenu PP
Planification des recettes revues en tenant compte du taux d'imposition de 66.5 points, des moyennes et de l'évolution des 3 dernières années.

91000.4001.00 Impôts sur la fortune, personnes physiques
Adaptation des revenus en fonction de la moyenne des 3 dernières années.

91000.4010.00 Impôts sur les bénéfices, personnes morales
Adaptation des revenus en fonction de la moyenne des 3 dernières années.

91000.4021.00 Impôt foncier
Revenu de ce compte calculé selon le taux communal de 1,2 ‰ et en lien avec les moyennes des 3 dernières années.

93000.4621.01 Péréquation des ressources - dotation minimale

Selon NPIV. Compensation complémentaire du canton en faveur des communes qui n'atteignent pas 90% de la capacité financière moyenne.

93000.4621.02 Péréquation des besoins structurels
Selon NPIV. Compensation en lien avec les surcharges liées à des facteurs structurels (Altitude, surfaces productives, élèves pondérés)

93000.4622.01 Péréquation des ressources - solidarité principale
Selon NPIV. Solidarité entre les communes sur la base du revenu fiscal standardisé. Les communes au-dessous de la moyenne sont compensées à hauteur de 80% de leur écart.

93001.3621.00 Péréquation financière et compensation des charges
Selon la nouvelle péréquation qui applique une méthode de calcul par répartition sans solidarité indirecte, en francs par habitant. Remplace les comptes 72.35154 à 159 concernant la participation à la cohésion sociale. La facture augmente nettement avec ce nouveau mode de calcul mais est largement compensée par les autres mesures du nouveau système péréquatif.

95000.4601.01 Part de revenus des cantons - impôt des frontaliers
Revenu généré par les frontaliers travaillant sur la commune. En hausse selon la moyenne des 3 dernières années.

95000.4601.02 Part à l'impôt sur les gains immobiliers
Imposition liée à chaque aliénation d'immeuble ou chaque opération imposable ou exemptée en vertu des articles 61 et 62 LI. Somme budgétée non augmentée même si le compte 2024 montrait une augmentation car rentrée très instable selon les années.

96100.3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers
L'ensemble des intérêts des emprunts de la commune à hauteur de 4'900'000 sont cumulés dans ce compte et répartis par bien en par imputation interne. Les emprunts sont des emprunts à court terme renouvelés tous les ans ou tous les deux ans à un taux moyen pour ce budget de 0.77%.

96100.4420.00 Dividendes et autres distributions de parts de gain d'immobilier
Revenus des dividendes du portefeuille d'actions de la commune.

96301.4430.00 Loyers et fermages, immeubles du PF
Le bâtiment n'héberge plus de locataires en vue de travaux de rénovation. Les loyers sont donc mis à 0.

96302.3431.00 Entretien courant, biens-fonds PF
La hausse concerne l'entretien de l'Ancien Moulin, la réfection du sol devant l'entrée Axe et problème d'infiltration . Budget 2027 : CHF 30'000 (2026 : CHF 3'200, +26'800).

96306.4430.00 Loyers et fermages, immeubles du PF Parcelle 200
La société Sogetri a remis sa résiliation de bail pour le 31.01.2027. Le budget ne comprend dès lors plus le versement du loyer dès le 01.02.2027. Budget 2027 : CHF 14'900 (2026 : CHF 178'800, −163'900).

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 10/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2027 ;

Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide **D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2027, qui présente les résultats suivants :**

Charges	**CHF**	11'190'946.00
Revenus	**CHF**	10'907'638.00
Résultat (déficit présumé)	**CHF**	− 283'308.00

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 10 novembre 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique la Secrétaire adjte

A. Tulot M. Dormond

Délégué(s) de la Municipalité : Aurélie Tulot, Syndique, Municipale des finances